

Annonce concernant l'Exécution

de l'

Offre Publique d'Acquisition

de

Constantia Flexibles GmbH, Vienne, Autriche

pour toutes les actions nominatives en mains du public d'une valeur nominale de CHF 1.00 chacune

de

Aluflexpack AG, Reinach (AG), Suisse

1 Contexte

Le 2 avril 2024, Constantia Flexibles GmbH (l'"**Offrante**" ou "**Constantia**") a publié le prospectus d'offre (le "**Prospectus d'Offre**") pour son offre publique d'acquisition selon les articles 125 et suivants LIMF (l'"**Offre**") pour toutes les actions nominatives en mains du public d'Aluflexpack SA ("**AFP**") d'une valeur nominale de CHF 1.00 chacune ("**Actions AFP**", chacune une "**Action AFP**").

Dans l'annonce définitive du résultat final, publiée le 12 juin 2024, l'Offrante a déclaré un Report de l'Exécution conformément à la section A7.3 (*Durée des Conditions de l'Offre et Report de l'Exécution*) du Prospectus d'Offre et dans une annonce de mise à jour du 5 novembre 2024, l'Offrante a déclaré que sur la base de son analyse et de l'estimation actuelle concernant le temps nécessaire pour l'obtention de toutes les approbations réglementaires, et sous réserve de la réalisation des Conditions restantes de l'Offre, ou de la renonciation à celles-ci, l'Offrante s'attendait à ce que l'Exécution intervienne au cours du premier trimestre 2025.

Le 7 février 2025, l'Offrante a publié une annonce, informant que le Prix de l'Offre final est de CHF 16.00 pour chaque Action AFP et qu'elle renonce à la Condition de l'Offre (b) (*Autorisations en matière de droit de la concurrence et autres autorisations*) conformément à la section A7.1 (*Conditions de l'Offre*) du Prospectus d'Offre,

étant donné que le paquet de mesures correctives accepté par la Commission Européenne dépasse le Plafond de Matérialité des Mesures Correctives.

Les termes non définis dans la présente annonce ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus d'Offre.

2 Décision de la Commission des OPA et Exécution

Le 13 février 2025, la Commission des OPA a rendu une décision, approuvant un nouveau report du règlement jusqu'au 31 mars 2025. Le dispositif de la décision est le suivant :

- 1. Il est constaté que Constantia Flexibles GmbH est autorisée, et que la Commission des OPA permet à Constantia Flexibles GmbH, de reporter l'exécution de son offre publique d'acquisition aux actionnaires d'Aluflexpack AG jusqu'au 31 mars 2025.*
- 2. Constantia Flexibles GmbH est tenue de publier le dispositif de la présente décision avec son annonce concernant la date de l'exécution prévue.*
- 3. Après la publication par Constantia Flexibles GmbH conformément au chiffre 2 du présent dispositif, la présente décision sera publiée sur le site internet de la Commission des OPA.*
- 4. Les frais à la charge de Constantia Flexibles GmbH s'élèvent à CHF 20'000.*

L'Offrante s'attend à ce que l'Exécution aura lieu le 4 mars 2025.

Les Conditions de l'Offre (c) (*Absence d'injonction ou d'interdiction*), (f) (*Absence de décisions défavorables de l'assemblée générale de la Société*) et (g) (*Absence d'acquisition et d'aliénation d'actifs significatifs et absence de souscription ou de remboursement de capitaux étrangers*) conformément à la section A7.1 (Conditions de l'Offre) du Prospectus d'Offre restent en vigueur jusqu'à l'Exécution.

3 Restrictions à l'Offre

L'Offre est soumise aux restrictions à l'Offre telle que décrites dans le Prospectus d'Offre. Le Prospectus d'Offre et tous les autres documents d'offre sont disponibles sur <https://www.afp-tender-offer.com>.

Actions nominatives d'Aluflexpack SA **non apportées** (première ligne de négoce)

Numéro de valeur:	ISIN:	Symbole de valeur:
45322689	CH0453226893	AFP

Actions nominatives d'Aluflexpack SA **apportées** (deuxième ligne de négoce)

Numéro de valeur:	ISIN:	Symbole de valeur:
133660914	CH1336609149	AFPE

Zurich, le 14 février 2025

Banque mandatée : Banque Cantonale de Zurich, 8001 Zurich, Suisse